

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 16 MAI 2018

PRÉSENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre - Président*

Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, *Échevins*
Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHOIRAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSÉ(E)(S) :

-

ABSENT(E)(S) :

-

Convoquée en date du 08 mai 2018, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 16 mai 2018

à 20h00

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SÉANCE PUBLIQUE

TUTELLE C.P.A.S.

1. Tutelle du CPAS - Adoption du nouveau cadre des agents du CPAS

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 avril 2018 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale adopte le nouveau cadre des agents du CPAS.

Accord à l'unanimité

2. Tutelle du CPAS - Adoption du nouveau statut administratif des agents du CPAS

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 avril 2018 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale adopte le nouveau statut administratif des agents du CPAS.

Accord à l'unanimité

3. Tutelle du CPAS - Adoption du nouveau statut pécuniaire des agents du CPAS

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 avril 2018 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale adopte le nouveau statut pécuniaire des agents du CPAS.

Accord à l'unanimité

4. Tutelle du CPAS - Adoption du règlement de travail des agents du CPAS et du règlement de travail des agents de la Résidence Jeanne Mertens

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 avril 2018 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale adopte le règlement de travail des agents du CPAS ainsi que le règlement de

FINANCES

5. Notification au Conseil communal de la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2018

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le premier trimestre 2018, en date du 31 mars 2018.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à 12.260.694,91 € (Douze millions deux cent soixante mille six cent nonante-quatre euros et nonante et un cents).

Notification

ILOT PASTURES

6. Prise de connaissance et ratification de la version définitive du portefeuille des projets FEDER et des montants alloués pour le financement

- PRISE DE CONNAISSANCE ET RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance et ratifier la version définitive du portefeuille des projets, approuvé par le Gouvernement Wallon;
- prendre connaissance des montants alloués par le Gouvernement Wallon à la Ville de Binche pour financer les deux projets dont elle est bénéficiaire.

M. Piret indique que le groupe Union marque un accord sur les subsides obtenus. Il relève que l'appellation « éco-quartier » a été restructurée en « logement témoin » pour les 4 habitations à développer sur l'îlot Pastures. Il estime, à la suite de ses précédentes remarques sur cette dénomination en éco-quartier, que la nouvelle appellation est plus conforme à l'ampleur limitée du projet. Il indique que des dépenses, notamment d'acquisition, ont été engagées sur le site avant l'approbation du portefeuille par le Gouvernement wallon. Aussi, il demande si cela est bien conforme à la procédure et ces dépenses pourront être éligibles aux subsides. Enfin, il indique avoir vu, en Commission de Rénovation Urbaine, l'esquisse de développement proposée par le promoteur. Il estime qu'elle est éloignée de la philosophie du schéma directeur, dès lors qu'elle prévoit notamment des barres d'immeubles. Il demande si la Ville est en train de renégocier le projet.

M. Somers indique, concernant les subsides, que des dépenses, même si elles ont été effectuées avant l'approbation du portefeuille, sont bien subsidiées pourvu qu'elles répondent à deux conditions : elles doivent être visées au portefeuille tel qu'approuvé par le Gouvernement wallon d'une part et elles doivent avoir été consenties durant la période couverte, soit 2014/2020.

M. Urbain indique que la Ville ne négocie pas avec un autre promoteur. Elle discute du projet et de ses évolutions avec un comité d'accompagnement qui réunit les acteurs du projet, dont le promoteur, toutes les 6 semaines. Les discussions portent sur le programme, le périmètre du projet, l'aménagement, la mobilité notamment. La discrétion autour des discussions est un marqueur positif quant à la constructivité des discussions.

M. Devin indique que le projet est ambitieux et que les partenaires ont la volonté de situer le développement du site en haut des curseurs fixés au schéma directeur. Ainsi, la discussion se fait sur un développement de 160 logements et 8000 m² de commerces, au-dessus des balises visées dans l'offre du partenaire.

Prise de connaissance

FISCALITE

7. Modification(s) du règlement communal relatif à la carte "Riverain"

- DECISION

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement communal relatif à la carte "Riverain" afin d'y intégrer la rue du Pont de Bois et d'y apporter diverses modifications.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

8. Subsidés 2018 - Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agréation des associations suivantes et qui ont introduit une demande en vue d'obtenir un subside communal dès 2018 :

- Association culturelle: Les Ateliers du 53 - Espace écrivain public;
- Club sportif: L'Amicale cycliste Binchoise.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

9. Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies - Approbation du projet d'acte d'acquisition d'immeuble - Parcelle cadastrée section B n° 162 X P0000

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte d'acquisition d'immeuble pour la parcelle cadastrée section B n° 162 X P0000 pour 17 ca et moyennant la somme globale de 1.780 €.

Accord à l'unanimité

10. Binche - Terrain de football - Bien situé à la rue du Cœur Dolent à Binche - Régularisation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur la suppression de la servitude de passage grevant le bien situé à la rue du Cœur Dolent, en contrepartie de la cession à titre gratuit à la Ville de Binche, du terrain indûment annexé et rattaché au terrain de football;
- approuver le projet d'acte rédigé par l'Etude du Notaire Babusiaux relatif à la vente d'une bande de terrain d'une contenance de 25ca 58dm reprise sous le lot 1, sous teinte verte, au plan du géomètre Gui Delhaye daté du 02 avril 2018. Cette vente est consentie et acceptée sans paiement de prix mais moyennant suppression de la servitude susdite;
- approuver le procès-verbal de mesurage et de division dressé le 02 avril 2018 par Monsieur Gui Delhaye, Géomètre-Expert.

Accord à l'unanimité

11. Incorporation de la rue du Porion à Binche (Ressaix) dans le domaine public

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi relatif au bien d'une contenance de 17 a 93 ca et à prendre dans une parcelle cadastrée comme chemin:

- section A n° 138 C p0000, pour 10a 13ca;
- section A n° 145 D, pour 6a 27 ca;

Cette parcelle est nouvellement identifiée au cadastre comme terrain section A n° 229A p000, sans stipulation de prix.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

12. Réfection de toitures et rénovation des bacs de récolte des eaux usagées - Château Trigallez à Leval et école de la Pépinière à Binche

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché « Réfection de toitures et rénovation des bacs de récolte des eaux usagées - Château Trigallez et école de la Pépinière », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1415, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réfection de toitures et rénovations des bacs de récolte des eaux usagées - Château Trigallez et école de la Pépinière", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 157.695,48 € hors TVA ou 167.157,21 €, 6% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Réfection de la toiture de la scène extérieur et rénovation des bacs de récolte des eaux usagées au Château Trigallez, estimé à 103.701,53 € hors TVA ou 109.923,62 €, 6% TVA comprise;
- lot 2: Rénovation des bacs de récolte des eaux usagées à l'Ecole de la pépinière, estimé à

53.993,95 € hors TVA ou 57.233,59 €, 6% TVA comprise;

- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer ces dépenses avec les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2018, articles 721/723-52 (n° de projet 20180029), 721/723-52 (n° de projet 20180030) et 721/723-52 (n° de projet 20180031).

Accord à l'unanimité

13. Éclairage public - Diverses rues de l'Entité - Sécurisation de passages pour Piétons - Zebra 3 – Délibération de principe et approbation des conditions

- **Approbation des conditions**
- **DECISION DE PRINCIPE**

Dans le cadre du marché "Éclairage Public - Diverses rues de l'Entité - Sécurisation de Passages pour Piétons - Zebra 3", le Conseil communal est invité à :

- élaborer un projet n° 333240 de sécurisation de divers passages pour piétons dans diverses rues de l'entité pour un budget estimé provisoirement à 43.630,49 € TVAC ;
 - confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet soit :
 - La réalisation des études requises pour l'élaboration du projet, en ce compris l'établissement des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public ;
 - L'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet ;
 - L'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marchés de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers ;
 - recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrales de marchés pour les travaux de pose ;
 - transmettre les documents du marché dans un délai de 35 jours ouvrables à dater de la notification de la présente délibération à ORES ASSETS ;
 - prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS au taux de 16,5 % appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA ;
 - approuver le principe des travaux ;
 - approuver le cahier spécial des charges réf. 1419 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Éclairage Public - Diverses rues de l'Entité - Sécurisation de Passages pour Piétons - Zebra 3", établis par l'auteur de projet, ORES - Région Mons - La Louvière, Avenue du Parc d'Aventures Scientifique 1 7080 FRAMERIES. Le montant est estimé à 36.058,26 € hors TVA ou 43.630,49 €, 21% TVA comprise.
- Le marché est divisé en lots:
- Lot 1: Fournitures (Luminaires Passages Piétons et Candélabres et Consoles, estimé à 9.811,16 € hors TVA ou 11.871,50 €, 21% TVA comprise;
 - Lot 2: Prestations entrepreneur, estimé à 21.140,15 € hors TVA ou 25.579,58 €, 21% TVA comprise;
 - Lot 3: Prestations ORES Assets, estimé à 5.106,95 € hors TVA ou 6.179,41 €, 21% TVA comprise;
 - charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération ;

- de transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 722/732-60 (n° de projet 20180212) ;

Accord à l'unanimité

14. Réparation de l'aire de jeux de Bray Cité - Ratification de la dépense et de l'inscription budgétaire

- RATIFICATION

Dans le cadre du marché « Réparation de l'aire de jeux de Bray Cité », le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal du 19 mars 2018, de financer la dépense de 3.585,00 hors TVA pour le marché « Réparation de l'aire de jeux de Bray Cité » et d'inscrire le crédit à la modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018 en vertu de l'article L1311-5 du CDLD.

M. Piret demande si la réparation est due à la vétusté de l'infrastructure ou à un vandalisme du site.

M. Devin indique qu'elle est rendue nécessaire par l'usure. Un seul acte de vandalisme a été constaté sur ce type d'infrastructure, à Péronnes-Village. Le module avait été incendié.

Accord à l'unanimité

15. Travaux de réfection - Bois de l'Alloët

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché « Travaux de réfection - Bois de l'Alloët », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1417 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Travaux de réfection - Bois de l'Alloët", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Le montant est estimé à 12.391,40 € hors TVA ou 14.993,59 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget de la Régie foncière de l'exercice 2018, article 500/100/10.

Accord à l'unanimité

16. Remplacement de la chaudière à la conciergerie du Kursaal - Procédure d'urgence – Dépense et inscription budgétaire

- RATIFICATION

Dans le cadre du marché "Remplacement de la chaudière à la conciergerie du Kursaal - Procédure d'urgence", le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 26 mars 2018 relative à l'attribution du marché "Remplacement de la chaudière à la conciergerie du Kursaal - Procédure d'urgence" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit V.F.C. Maintenance, Route de Mons 108/B à 7120 ESTINNES-AU-VAL, pour le montant négocié de 7.160,75 € hors TVA ou 8.664,51 €, 21% TVA comprise et d'inscrire le crédit à la modification

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

17. Acquisition de clôture et accessoires pour la sécurisation des aires de jeux - Ratification de la dépense et de l'inscription budgétaire

- RATIFICATION

Dans le cadre du marché « Acquisition de clôture et accessoires pour la sécurisation des aires de jeux », le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal du 28 mars 2018, de financer la dépense de 12.573,03 € hors TVA ou 15.213,37 €, 21% TVA comprise pour le marché « Acquisition de clôture et accessoires pour la sécurisation des aires de jeux » et d'inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2018 en vertu de l'article L1311-5 du CDLD.

Accord à l'unanimité

18. Achat de véhicules pour le Service des Travaux

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché « Achat de véhicules pour le Service des Travaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de véhicules pour le Service des Travaux", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 57.851,23 € hors TVA ou 69.999,99 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- Lot 1: Achat véhicules pour le Service des Travaux, estimé à 33.057,84 € hors TVA ou 39.999,99 €, 21% TVA comprise;

- Lot 2: Achat d'une camionnette gros volume pour le Service des Travaux, estimé à 24.793,39 € hors TVA ou 30.000,00 €, 21% TVA comprise;

- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.

- financer ces dépenses avec les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 421/743-52 (n° de projet 20180110 et n° de projet 20180111).

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

19. Enseignements maternel/primaire/secondaire artistique à horaire réduit et de Promotion sociale - Année scolaire 2017/2018 - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2018

- DECISION

Le Conseil communal est appelé à déclarer les emplois vacants au 15 avril 2018 dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

20. Enseignement fondamental – Année scolaire 2017-2018 - Binche 6 - Appel aux candidats pour l'admission au stage dans une fonction de Directeur(trice) dans une école communale fondamentale – Choix de la procédure interne

- DECISION

Le Directeur d'une école fondamentale ayant rentré un courrier de démission à la date du 31 mars 2018, l'emploi devient vacant et le Pouvoir organisateur est tenu de lancer un appel aux candidats pour pourvoir à son remplacement.

Le Conseil communal est invité à lancer un appel aux candidats par procédure interne.

Accord à l'unanimité

21. Enseignement fondamental – Année scolaire 2017/2018 - Binche 6 - Appel aux candidats pour l'admission au stage dans une fonction de Directeur(trice) dans une école communale fondamentale – Détermination du profil du candidat

- DECISION

Le Directeur d'une école fondamentale ayant rentré un courrier de démission à la date du 31 mars 2018, l'emploi devient vacant et le Pouvoir organisateur est tenu de lancer un appel aux candidats pour pourvoir à son remplacement. Le Conseil communal est invité à arrêter le profil du candidat à un poste de directeur d'école communale fondamentale de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

22. Enseignement fondamental – Année scolaire 2017/2018 - Binche 6 - Appel aux candidats pour l'admission au stage dans une fonction de Directeur(trice) dans une école communale fondamentale – Lancement de l'appel aux candidat(e)s

- DECISION

Le Directeur d'une école fondamentale ayant rentré un courrier de démission à la date du 31 mars 2018, l'emploi devient vacant et le Pouvoir organisateur est tenu de lancer un appel aux candidats pour pourvoir à son remplacement. Le Conseil communal est invité à lancer un appel à candidatures à une fonction de directeur(trice) stagiaire d'une école communale fondamentale de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

23. ESAHR - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2017/2018 - Approbation des nouveaux "Règlement d'ordre intérieur" et projet pédagogique de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver les nouveaux "Règlement d'ordre intérieur" et projet pédagogique de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2017/2018.

Accord à l'unanimité

24. ESAHR - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2016/2017- Prise de connaissance du Procès-Verbal du Conseil des Etudes du 17 juin 2017 et du nouvel horaire de cours de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du Procès-Verbal du Conseil des Etudes du 17 juin 2017, et du nouvel horaire de cours de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Prise de connaissance

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

25. Enseignement de Promotion Sociale - Institut Supérieur Plus Outre - Année scolaire 2017/2018 - Convention avec la Commune de Merbes-le-Château - Cours d'« Informatique-Introduction à l'informatique »

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention n°16985 avec la Commune de Merbes-le-Château au nom de l'Institut Supérieur Plus Outre, pour l'organisation des cours d'« Informatique - Introduction à l'informatique », pour l'année scolaire 2017/2018.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

26. Approbation des nouvelles conventions de partenariats entre le PCS et les Asbl "MASABER"/"CARITAS" et "6beaufort" - Paiement de la subvention "article 18" aux différents partenaires pour l'année 2018

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- la modification budgétaire des conventions de partenariats pour l'année 2018 (suite à une nouvelle subvention annuelle "Article 18" de 17913,66 € communiquée en avril 2018 par le SPW Wallonie);
- les conventions de partenariats qui lient le PCS et les Asbl partenaires "MASABER", "CARITAS" et "6beaufort" ;
- le paiement de la subvention « article 18 » aux différents partenaires pour l'année 2018.

Accord à l'unanimité

27. Approbation du compte 2017 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2017, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies, en sa séance du 3 avril 2018, comme suit :

- Recettes : 53.925,62€
- Dépenses : 29.362,67€
- Excédent : 24.562,95€

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2017 s'élève à 37.953,55€, montant approuvé au budget de l'exercice 2017.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHERAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET

Abstention: 11

Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Didier DEHON, Jean-Luc FAYT

28. Approbation du compte 2017 de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2017, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne à Ressaix, en sa séance du 11 avril 2018, réformé comme suit :

- Recettes : 27.085,12€
- Dépenses : 13.364,04€
- Excédent : 13.721,08€

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2017 s'élève à 6.018,68€, montant approuvé au budget de l'exercice 2017.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHERAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET

Abstention: 11

Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Didier DEHON, Jean-Luc FAYT

29. Approbation du compte 2017 de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2017, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 11 avril 2018, comme suit :

- Recettes : 23.261,98€
- Dépenses : 20.037,43€
- Excédent : 3.224,55€

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2017 s'élève à 16.576,85€, montant approuvé au budget de l'exercice 2017.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET

Abstention: 11

Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Didier DEHON, Jean-Luc FAYT

30. Approbation du compte 2017 de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2017, voté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray, en sa séance du 14 février 2018, réformé comme suit :

- Recettes : 12.115,65€
- Dépenses : 8.153,38€
- Excédent : 3.962,27€

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2017 s'élève à 5.727,21€, montant approuvé au budget de l'exercice 2017.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS, Jacqueline OUTLET

Abstention: 11

Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Didier DEHON, Jean-Luc FAYT

31. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à la rue Georges Dehavay le long du n° 30

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Georges Dehavay, le long du n° 30.

Accord à l'unanimité

32. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez à la rue J. Mertens le long du n° 40

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Waudrez, à la rue J. Mertens, le long du n° 40.

Accord à l'unanimité

33. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Bray à la rue Maton le long du n° 39

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Bray, à la rue Maton, le long du n° 39.

Accord à l'unanimité

34. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à l'Avenue Charles Deliège le long du n° 127/1

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à l'Avenue Charles Deliège, le long du n° 127/1.

Accord à l'unanimité

35. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche à la rue de Buvrines le long du n° 70

- DECISION

Le Conseil communal est invité à instaurer un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de Buvrines, le long du n° 70.

Accord à l'unanimité

36. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à

mobilité réduite à Binche à l'Avenue Marie-José le long du n° 52

- ABROGATION

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à l'Avenue Marie-José, le long du n° 52.

Accord à l'unanimité

37. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes sauf "convois agricoles" à Ressaix à la rue de la Nouvelle Synthèse -Tronçon compris entre la rue de Namur et le n° 12 de la rue de la Nouvelle Synthèse

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes, sauf "convois agricoles", à Ressaix, à la rue de la Nouvelle Synthèse, tronçon compris entre la rue de Namur et le n° 12 de la rue de la Nouvelle Synthèse afin de diminuer les nuisances sonores pour les riverains et éviter une dégradation accélérée de la voirie.

Accord à l'unanimité

38. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes sauf "desserte locale" à Waudrez à la rue G. Hautmont

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de circuler, pour les véhicules de plus de 5 tonnes, sauf "desserte locale", à Waudrez, à la rue G. Hautmont.

Accord à l'unanimité

39. Police administrative - Règlement complémentaire instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes sauf "desserte locale" à Waudrez à la rue de Clerfayt

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de circuler, pour les véhicules de plus de 5 tonnes, sauf "desserte locale", à Waudrez, à la rue de Clerfayt.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

40. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 mars 2018

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 28 mars 2018.

Accord à l'unanimité moyennant les remarques de Monsieur Piret.

M. Piret indique sur le point 8, que M. Devin a indiqué en séance que la location des salles était gratuite du lundi au jeudi et payante du vendredi au dimanche tandis que le projet de pv indique que les locations de salle se font aux tarifs réglementaires. Sur le point 15, il indique avoir souligné le manque d'esthétisme de l'implantation du balcon dans le projet de façade, la responsabilité de la Ville dans l'architecture du projet, considérant qu'elle est maître d'ouvrage et que le projet a été dessiné par les services de la Ville et le caractère dommageable du comblement des caves, compte tenu de leur qualité et de l'utilité que leur maintien revêtirait pour les futurs occupants des logements.

Accord à l'unanimité

DIVERS

M. Joie indique que la Ville a consenti une augmentation de dotation à l' AIS Abem afin de résorber les difficultés financières de celle-ci. Il avait pointé la responsabilité des administrateurs dans la situation. Il relève le déroulement qu'il estime déplorable de la dernière assemblée générale de l' AIS Abem. L'ensemble de la responsabilité dans les difficultés de gestion de l' AIS Abem est imputée au gestionnaire dans le rapport présenté, sans aucune charge aux administrateurs pourtant en charge du contrôle. Aussi, les membres de l'assemblée générale ont reçus des bilans incorrects, corrigés à la main. En séance, l'attribution du marché de révision des comptes a été sujette à discussion dès lors que la durée du contrat n'était pas connue. Il indique que les problèmes de gestion durent depuis au moins 5 ans. Le déroulement catastrophique de cette assemblée est d'autant plus inacceptable qu'une préparation parfaite de l'assemblée aurait dû répondre aux problèmes de gestion déplorés.

M. Devin indique avoir eu l'écho de l'intervention fracassante du représentant du groupe Union au sein de l' AIS Abem depuis 5 ans. Il cède la parole au Président de l' AIS Abem.

M. Arman indique que les corrections apportées de manière manuscrite sur les bilans sont dues à un problème de logiciel. Sur le marché de réviseur, il indique qu'il a été passé dans les règles. Néanmoins, en 2017, le réviseur a été déchargé de sa mission. Aucun réviseur n'était donc désigné pour 2017 et la proposition a dès lors été faite en assemblée générale de désigner le réviseur adjudicataire pour l'année 2017 également.

M. Joie indique que l' AIS Abem a connu de très gros problèmes de gestion. Aussi, il estime qu'il est inacceptable et surnaturel de connaître ce genre de difficultés en assemblée générale. Elles marquent une absence de gestion sérieuse.

M. Piret, sur la demande de permis au Couvent des Sœurs Noires, demande des informations sur l'état du dossier, compte tenu des inquiétudes soulevées quant à l'égouttage du site en projet, à son approvisionnement en eau ou aux problématiques de mobilité qu'il pourrait occasionner au quartier.

M. Van Houter indique que le Collège communal a remis un avis favorable sur le projet tel qu'il a été amendé. Il prévoit à présent 48 logements et 71 places de stationnement, soit 1,5 places de stationnement par logement. Il a fait l'objet d'un avis favorable de la Zone Incendie et du service technique notamment. La façade du château est conservée dans le projet. L'entrée du site est ouverte.

M. Urbain indique, sur l'approvisionnement en eau du site, dont des riverains craignent qu'il pourrait impacter la pression chez les riverains au projet, que la SWDE calcule les pressions et besoins en infrastructures en fonction des nombres de compteurs desservis. Aussi, en cas de besoin de renforcement, la SWDE impactera les coûts sur le promoteur, lors des demandes en raccordement, afin de maintenir le service aux riverains et d'assurer le service aux nouvelles habitations.

M. Devin relève que ce projet et celui de la Gendarmerie, constituent 2 projets d'augmentation significative de la qualité d'immeubles désaffectés. Ce dossier est le résultat d'un travail de longue haleine et pour lequel l'ensemble des membres du Collège communal s'est mobilisé, a été se rendre compte sur place de la situation du bien, du site, du projet proposé et de ses évolutions. Le projet actuellement sur la table est positif pour le centre-ville et est proposé par un promoteur privé, qui croit au projet de la Ville.

La séance publique est levée.

Séance du Conseil du 16 mai 2018 à 20h**Points à huis clos**

N°	Point	Service
1	Personnel employé - Réserve de recrutement d'attachés spécifiques juristes A1sp (2015) - Renouvellement	Pers.
2	Personnel employé - Réserve de recrutement d'attachés spécifiques architecte A1sp (2015) - Renouvellement	Pers.
3	Personnel employé statutaire - Démission - Mise à la retraite	Pers.
4	Enseignement maternel - Binche 5 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une Directrice d'école temporaire dans un emploi non vacant pour une durée de moins de quinze semaines du 1er mai au 30 juin 2018	Ens.
5	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une maîtresse de morale à partir du 2 mars 2018 dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes par semaine et démission d'office au 5 mars 2018 pour cause d'abandon d'emploi sans motif valable et absence ininterrompue de plus de dix jours	Ens.
6	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes par semaine à dater du 1er avril 2018	Ens.
7	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 12 périodes par semaine à dater du 1er avril 2018	Ens.
8	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Extension de la nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes supplémentaires par semaine à dater du 1er avril 2018	Ens.
9	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine à dater du 1er avril 2018	Ens.
10	Enseignement primaire - Année scolaire 2017/2018 - Personnel- Organisation du cours de néerlandais à partir du 1er septembre 2017	Ens.
11	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine à partir du 7 décembre 2017	Ens.
12	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif	Ens.

13	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un maître de philosophie et citoyenneté à titre définitif	Ens.
14	Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2017/2018 - Mise en disponibilité pour cause de maladie à partir du 14 décembre 2017 d'une puéricultrice à titre définitif	Ens.
15	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Démission d'un Directeur d'école fondamentale à titre définitif en date du 31 mars 2018	Ens.
16	Enseignement fondamental - Binche 3 : Direction - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'un Directeur d'école temporaire dans un emploi non vacant pour une durée de moins de quinze semaines du 1er avril au 31 mai 2018	Ens.
17	Enseignement maternel - Personnel - Année scolaire 2017/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle à raison de 9 périodes non vacantes par semaine en remplacement d'une institutrice maternelle écartée ainsi que de 2 périodes vacantes par semaine en qualité de maîtresse de psychomotricité à partir du 8 janvier 2018 - Démission le 24 janvier 2018	Ens.
18	Enseignement de Promotion Sociale - Année scolaire 2015/2016 - Institut Supérieur Plus Outre - Demande de disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur de cours généraux d'anglais	Ens.